

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 19

votants : 28

OBJET :

**GARANTIE
D'EMPRUNT À
SÉMINOR -
RÉHABILITATION
DE LA RPA LES
ARCHERS**

L'an deux mil dix-neuf,
le : **Lundi 18 mars**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2019.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Marie-Pierre MAHÉ,
M. Didier COUSIN, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Jean-Marie
GOUSSIN, Mme Charlène RENARD, Mme Véronique LOUWAGIE,
M. Jean-Luc PAULHE, Mme Nelly VIVIEN, Mme Marie-José MARTIN,
Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Christine CLOUET, M. Mickaël
MESNIL, M. Jean-Philippe THOMAS, M. Claude BELLUCO, M. Serge
DELAVALLEE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle CLOUCHÉ et
Mme Véronique MARY.

Absents ou excusés : M. Pascal GUEUGNON qui a donné pouvoir à
M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Nicole GONDOUIN qui a donné
pouvoir à Mme Nelly VIVIEN, M. Abdellah LHESSANI qui a donné
pouvoir à Mme Marie-Pierre MAHÉ, M. Gilles FONTAINE qui a donné
pouvoir à Mme Marie-José MARTIN, Mme Sandrine DURSUN qui a
donné pouvoir à M. Didier COUSIN, Mme Stéphanie RABIER qui a
donné pouvoir à Mme Charlène RENARD, M. Nicolas CLOLUS qui a
donné pouvoir à M. Jean-Luc PAULHE, M. Jean-Baptiste GAGEZ qui a
donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Arlette BOUCHAUD
qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLEE et Mme Sabine
GUIRADO.

Madame Nathalie LENÔTRE a été nommée Secrétaire de Séance.

La Société Anonyme d'Economie Mixte Immobilière de
Normandie, dont le siège est situé 16 place du Général Leclerc à
76405 Fécamp cedex, va réaliser des travaux de réhabilitation
de 43 logements à la Résidence pour Personnes Agées « Les
Archers » à L'Aigle. Dans ce cadre, elle a sollicité un prêt de
200 000 € auprès de la CARSAT.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 22 MAR. 2019

Publié

le : 22 MAR. 2019

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE

Ce prêt ne sera accordé que sous réserve de l'obtention de la
garantie d'emprunt et la convention de prêt ne sera rédigée qu'à
cette condition.

Ainsi, par courrier en date du 24 décembre 2018, la Société
SEMINOR sollicite la garantie d'emprunt de la Ville de L'Aigle
pour ce prêt dont les principales conditions financières sont
présentées ci-après :

- Montant emprunté : 200 000,00 € ;
- Taux d'intérêt : 0 % ;
- Durée résiduelle : 20 ans.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 27 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. PINOT)**

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** quant à l'octroi d'une garantie d'emprunt dans les conditions indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE